

ASSEMBLÉE NATIONALE

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 263

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, M. Bazin, M. Boucard, M. Breton, M. Brun et M. Straumann

ARTICLE 9

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.